

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Remplacement de matériel SSI et démantèlement
partiel d'installations d'extinction automatique**

Procédure adaptée n° 2025-1665

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 19 septembre 2025 à 16H00

Centre Inria de l'Université de Lorraine

615, rue du Jardin Botanique
54 600 Villers les Nancy

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Options exigées / Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Les intervenants	4
3.1 - Désignation de l'acheteur	4
3.2 - Représentant de l'acheteur	4
3.3 - Maîtrise d'œuvre	5
3.4 - Contrôle technique	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Présentation des options exigées	8
6.3 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis, transmission électronique	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
9.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les travaux de remplacement de matériel SSI ainsi que le ré-épreuve pour partie et démantèlement partiel du système d'extinction automatique par gaz du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

Les travaux comportent un lot unique :

- Lot Unique : SSI

La consistance des travaux est décrite dans le CTP, relatif au présent marché.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Inria de l'Université de Lorraine – Bâtiment ADA LOVELACE
615 rue du Jardin Botanique
54600 VILLERS-LES-NANCY

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en un lot unique.

Lot(s)	Désignation
Unique	Système de Sécurité Incendie - SSI

Le cas échéant, chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

1.5 - Réalisation de prestations similaires

Conformément à l'article R2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux (...) sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Options exigées / Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Sans objet.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : Inria, et plus particulièrement le Centre Inria de l'Université de Lorraine.

3.2 - Représentant de l'acheteur

Madame Isabelle CHRISMENT, Directrice du Centre Inria de l'Université de Lorraine.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

INDDIGO
16-18 boulevard de la Mothe
54000 Nancy

Représenté par : **Monsieur Hervé LOSSON**
Les missions gérées par le maître d'œuvre sont les suivantes :

Mission(s)	Désignation
	Suivi de l'opération et réception.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique de l'opération est :

QUALICONSULT LORRAINE
95 allée des Prés de Champelle
54230 CHAVIGNY

Les missions gérées par le contrôleur technique sont :

Mission(s)	Désignation
LE	Solidité des existants
HAND	Accessibilité des handicapés
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par le Maître d'Ouvrage.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.
Un calendrier prévisionnel / planning détaillé d'exécution sera fourni dans l'offre du candidat.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (CDPGF).
- Le règlement de la consultation (RC).
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

- Le CCAG Travaux (Arrêté du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.
- Les plans.
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement et numériquement à chaque candidat via le profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation avant la date limite de réception des offres (DLRO fixée au Vendredi 19 Septembre 2025 à 16h00).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature et Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Attestation d'assurance décennale	Non

* Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent **les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**. Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)	Oui
Le calendrier prévisionnel d'exécution	Oui
Le mémoire technique remis par le candidat	Oui
Un certificat de visite des locaux	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des options exigées

SANS OBJET.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inria

Des visites sur site seront organisées avec le représentant du Maître d’Ouvrage (Centre Inria de l’Université de Lorraine) :

Monsieur Jean-Christophe PERY

Services Techniques Généraux

Les demandes de visite des entreprises et la confirmation de présence devront se faire par email ou téléphone.

Jean-Christophe.Pery@inria.fr

03 54 95 85 83

06 33 65 26 01

Le cas échéant prise de rendez-vous via le numéro du standard du Centre Inria :

03 83 59 30 00

**CENTRE INRIA
DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

615, rue du Jardin Botanique

54600, Villers-lès-Nancy

Tél. : +33 (03) 83 59 30 00

www.inria.fr

9/12

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis, transmission électronique

Les plis devront être déposés via le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et/ou financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié ; en revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 Points
2-Valeur technique	50.0 points

Le critère « Valeur technique» est jugé en considérant le mémoire technique joint à l'offre.
Les sous critères sont les suivants :

- **Note méthodologique détaillée, spécifique au chantier** (site occupé, sécurité, mode opératoire de réalisation des tâches) **et adapté pour le respect du planning** (validation planning, temps par tâche, moyen mis en œuvre pour respecter le planning et mise en œuvre en cas de retard) : **20 points**
- **Moyens matériels et humains** (études, pilotages, exécution, accompagnée de CV, effectif par tâche) : **10 points**
- **Qualité du matériel proposé** : Selon fiches techniques fournies : **10 points**

- **Hygiène, sécurité, analyse de la performance en termes de développement durable et Gestion des déchets (Critère RSE) : 10 points**

Le critère «prix » sera défini par référence au prix (montant Total en € HT figurant sur l'AE ou l'annexe financière fournie) le moins disant, en appliquant la formule:
(Prix moins disant / prix de l'offre analysée) x 50

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations éventuellement demandés.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront demander des renseignements techniques ou administratifs, jusqu'à une semaine avant date limite de réception des offres, directement via l'outil de messagerie sécurisée de la consultation, disponible sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Si impossibilité ou difficulté technique :

Renseignement(s) administratif(s) :

Guilhem
BLANCHARD

Tél. : 03 54 95 85 38
Courriel : guilhem.blanchard@inria.fr

--

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inria

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nancy
5 Place de la Carrière
54063 NANCY Cedex
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Nancy
5 Place de la Carrière
54063 NANCY Cedex

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://nancy.tribunal-administratif.fr/>